

REGLEMENT ENTR'AIN ET SURAN 2018

PARCOURS :

- Le parcours est entièrement balisé (90 % de sentiers et chemins).
- Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.
- Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours (risque d'exclusion de la course).
- Les suiveurs VTT sont interdits, hors organisation.

SECURITE :

- Elle est assurée par les signaleurs, une association de secouristes et un médecin.
- Les organisateurs seuls se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.
- Pour les mêmes raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

RAVITAILLEMENTS :

La course se déroule en semi-autosuffisance.

Les ravitaillements seront au nombre de :

- 3 pour le 22km (km5, km10 et km15)
- 1 pour le 9km (km5)
- 3 pour la randonnée 22km (km5, km10 et km15)
- 1 pour la randonnée 9km (km5)

DEPARTS ET HORAIRES :

- 7h00 – inscription trails et randonnées
- 7h30 à 8h30 - départ randonnée 22km. Balisage assuré jusqu'à 14h00
- 7h30 à 9h30 - départ randonnée 9km. Balisage assuré jusqu'à 14h00
- 9h00 – départ trail 22km
- 10h00 – départ trail 9km
- 11h15 – départ relais adulte-enfant petit parcours (0.5 km adulte – 0.5 km adulte + enfants)
- 11h30 – départ relais adulte-enfant grand parcours (0.5 km adulte – 1 km adulte + enfants)
- 12h00 – remise des prix

Pour les relais adulte-enfant (inscription sur place à partir de 9h00)

Récompenses pour tous.

Pas de podiums !

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.

INSCRIPTION :

Par Courrier : Sou des écoles de Pont d'Ain, 2 rue Louise de Savoie, 01160 Pont d'Ain. A retourner avant le 25 mai 2018.

Par Internet : sur le site du Sou des Ecoles, avant le 01 juin 2018 :

<http://entraïnetsuran.runalp.com/>

Sur Place : Sous-sol de la Salle des Fêtes de Pont d'Ain (01160) à partir de 07h30. Jusqu'à 30 min avant le départ.

Renseignements : J. REVILLON, 06.79.65.86.57, jrevillon2001@yahoo.fr.

Retrait des dossards : le 03 juin, sous-sol de la Salle des Fêtes de Pont d'Ain (01160) jusqu'à 30 min avant le départ.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

TARIFS :

- Randonnée pédestre 22km

Tarif : 5 €.

- Randonnée pédestre 9km

Tarif : 5 €. Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

- Le trail 22km

Tarif : 16€ (majoration de 3€ pour les inscriptions sur place) né(e) en 2000 ou avant

- Le trail 9km

Tarif : 11€ (majoration de 2€ pour les inscriptions sur place) né(e) en 2002 ou avant

- Les courses enfants

Tarif : 5€ avec médailles et lots pour tous.

DESISTEMENT:

- Aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Pour le 22 km, être né(e) en 2000 et avant (18 ans minimum).
- Pour le 9 km, être né(e) en 2002 et avant (16 ans minimum), autorisation parentale pour les mineurs.
- Pour les randonnées : autorisation parentale pour les mineurs.

CERTIFICAT MEDICAL :

- Uniquement pour les 2 trails de 9 et 22km.
- Tous les compétiteurs n'ayant pas de licence FFA ou FFTri devront systématiquement fournir un certificat médical avec les termes précis de « **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition** » datant de moins d'un an (obligatoire).
- Les documents ne seront pas restitués.
- Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.
- Aucune décharge ne sera acceptée.

ASSURANCE :

L'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Les concurrents devront être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique pendant et après la course, ainsi qu'en cas de non-respect du code de la route et de vol dans le cadre de la manifestation.

Tous les concurrents doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de participer à l'épreuve sans risque ; l'organisateur déclinant toute responsabilité dans ce domaine et pourrait arrêter tout concurrent en mauvaise condition physique apparente.

Autorisation parentale écrite obligatoire pour les mineurs (courses, relais, randonnées).

DIVERS :

- Départ : sous-sol de la Salle des Fêtes de PONT D'AIN (01160)
- Retrait des dossards à partir du 03 juin 2018 à 7h00 au départ.
- Des vidéos et des photos seront prises pendant toute la manifestation Entr'Ain et Suran. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ces supports à des fins de communication (voie de presse, Internet, réseaux sociaux...). Les personnes qui ne souhaiteraient pas apparaître sur ces supports doivent le signaler par écrit à l'organisateur. Ces personnes seront alors floutées ou retirées des supports concernés.

RECOMPENSES

- 1 cadeau souvenir à chaque participant
- Trails 22Km et 9km : récompenses au premier H et F des catégories Sénior et V1, ainsi qu'au podium scratch. Pas de cumul de lots.
- Remise des récompenses à 12h00 (les lauréats devront être présents pour les podiums d'arrivée).
- 1 médaille aux enfants participant aux relais.